Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2020/17

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PROFESSEURS INVITÉS

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 février 2020 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,
Vu le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités,
Vu le décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

- *Entendu l'exposé de M. Ballesta, vice-président CFVU de l'Université Bordeaux Montaigne,*
- *Après en avoir délibéré,*

➲ ***DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la procédure d'accueil des professeurs invités à l'Université Bordeaux Montaigne, selon les modalités définies en pièce ci-jointe à la présente délibération.***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 février 2020.

Nombre de membres présents	**19**
Nombre de membres représentés	**9**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**28**
Nombre de votes pour	**28**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :25/02/2020